



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt CINQ, le vingt-sept Novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Madame MASCAUX Sérgolène – Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia -

Étaient absents : - Mme LUTAS Sylvie – Mr LARIVIERE Romuald – Mme DUTRIEUX Julie – Mr SANSON Guillaume – Mme DHONT Audrey - Mme WILLEMS Véronique – Mr BUEMI Bruno – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mr LARIVIERE Romuald à Mme MASCAUX Sérgolène – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal - Mme DHONT Audrey à Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut à Mr VERDIERE Andy.

MME Sophie VAN EECKHOUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

| Conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-------------------------|----------|---------|
| 19 | 11 | 16 |

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CCAS**SUITE A DES DEMISSIONS (délib. 2025/06/04)**

Vu la délibération en date du 18 juin 2020 déterminant le nombre de membres du CCAS, à savoir Monsieur le Maire (Président du CCAS), 8 élus du Conseil Municipal et 8 administrateurs nommés par Mr le Maire,

Suite aux démissions successives d'adjoints et conseillers survenues au sein du Conseil Municipal impactant de ce fait le fonctionnement du CCAS, il y a lieu de réactualiser la composition des membres du CCAS et de redéfinir le nombre de postes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De fixer à **SEPT** le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :
 - Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
 - 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,

- 7 membres élus au sein du Conseil Municipal et de procéder à l'élection des conseillers appelés à siéger suivant la liste unique :

Membres de « *Hasnon, une passion commune* »

Membres de « *Liste d'union pour la défense des intérêts communaux* »

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité le nombre de membres composant le CCAS.

Le CCAS se compose donc de :

Président : Le Maire

Conseillers : VAN EECKHOUT Sophie – MASCAUX Séolène – DUTRIEUX Julie –
LUTAS Sylvie – SANSON Guillaume – VERDIERE Andy – WILLEMS
Véronique –

Administrateurs : HERMANT Gwenaëlle – DELCROIX Michel – LARGILLER Anne –
BAILLIEUX Mathilde – LAVOGIEZ Gaël – LHEUREUX Natacha –
ARRU Sandra –

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

Sophie VAN EECKHOUT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 1^{er} Décembre 2025
Que la convocation du conseil
avait été faite le 21 novembre 2025
le Maire.



Le Maire

André DESMEDT

